

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
Conférence Permanente du Développement Territorial

RAPPORT FINAL DE LA SUBVENTION 2002-2003
Septembre 2003

RESUME

Thème 4
GESTION TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT

**Université Libre
de Bruxelles
GUIDE**

**Université
de Liège
LEPUR
(ULg-FUSAGx)**

INTRODUCTION

Le thème 4 de la subvention 2002-2005 « la gestion territoriale de l'environnement » couvre plusieurs grandes thématiques : le patrimoine paysager, le patrimoine naturel, les outils méthodologiques et pratiques d'aide et de sensibilisation à la gestion de l'environnement et les gestionnaires traditionnels de l'espace rural.

Cette vaste intégration de plusieurs thématiques ne permet guère une présentation globale de la recherche et de ses résultats. Pour cette raison, les différentes thématiques seront présentées dans l'ordre où elles figurent dans le rapport. Néanmoins, une conclusion générale permettra de mettre en évidence les liens existants entre ces thématiques.

VOLET PATRIMOINE PAYSAGER

1. LES TERRITOIRES PAYSAGERS DE WALLONIE

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS

Ces dernières décennies ont vu se développer parmi la population une prise de conscience de l'importance du paysage dans la qualité du cadre de vie en même temps qu'une meilleure connaissance et une identification aux paysages régionaux.

Or, si certains paysages ont reçu un statut de protection parce qu'ils sont témoins d'un héritage culturel séculaire ou en raison de la présence de composantes naturelles fortes, nos paysages familiers, moins exceptionnels mais auxquels nous sommes attachés, sont peu protégés voire peu considérés alors qu'ils sont tout aussi fragiles, vulnérables voire menacés.

Aussi, la récente *Convention européenne du paysage* vient à son heure. Elle encourage les autorités publiques à mettre en œuvre des politiques de gestion du territoire qui intègrent la dimension du paysage et, ce indépendamment de sa valeur exceptionnelle, toutes ses formes conditionnant la qualité du cadre de vie.

La Convention invite chaque Etat signataire à identifier les paysages sur l'ensemble de son territoire, à en analyser les caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient, à en suivre les transformations et à les qualifier en tenant compte des valeurs particulières que la population concernée leur attache.

L'adhésion de la Région wallonne à cette convention implique donc, dans un premier temps, d'identifier les paysages sur l'ensemble de son territoire et de les caractériser. C'est cette première étape de connaissance des spécificités et de la diversité paysagères du territoire wallon qui fait l'objet de la cartographie des territoires paysagers de Wallonie.

1.2 METHODOLOGIE

L'approche du paysage qui préside à cette cartographie est issue en droite ligne de la *Convention européenne du paysage* : le paysage est ce que les gens perçoivent visuellement d'un territoire, en premier lieu le relief et son modelé, puis l'occupation végétale et humaine de ce substrat. Cette définition opératoire du paysage privilégie sa perception par les habitants du territoire concerné, c'est-à-dire de l'intérieur.

Pour caractériser la grande diversité des paysages wallons, il a été décidé de les regrouper en entités territoriales homogènes appelées *territoires paysagers*. Chaque territoire paysager consiste en une agrégation de plusieurs unités paysagères¹ possédant des caractéristiques similaires.

L'échelle d'analyse adoptée est le 1/50 000^e, elle permet d'appréhender la Wallonie dans son entièreté, tout en restant suffisamment fine pour permettre une analyse relativement détaillée, pertinente jusqu'aux secteurs d'aménagement.

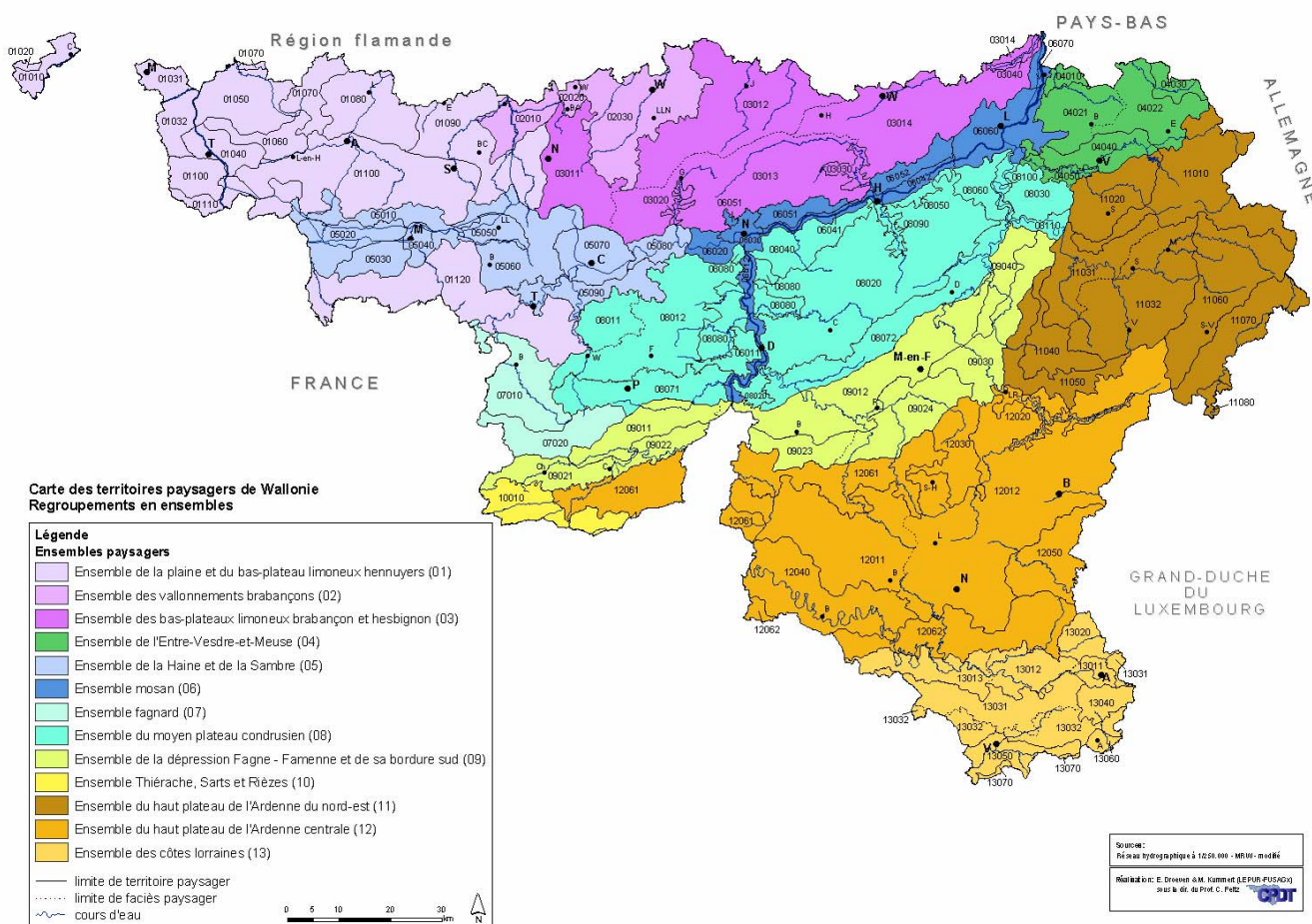
¹ **Unité paysagère** : portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels (hauteurs ou lisières).

Les formes de relief constituent la structure de base des paysages sur laquelle l'occupation du sol appose alors une texture, une peau. Une première identification des territoires paysagers a été réalisée à partir de cette position. A un premier niveau, l'analyse du relief s'est appuyée sur ses formes principales et secondaires, ainsi que sur l'altitude et le modelé. A un deuxième niveau, les interactions entre le substrat, la nature et les activités humaines ont été prises en compte à travers l'analyse de l'occupation du sol. Ces deux premiers niveaux ont permis de constituer une base de caractérisation systématique des paysages de l'entièreté du territoire wallon. A un troisième niveau enfin, les caractéristiques de l'habitat ont été examinées.

1.3 PRINCIPAUX RESULTATS

Le travail de cartographie des paysages wallons a conduit à subdiviser la Wallonie en quelques 76 territoires paysagers. Au-delà de ces 76 territoires, des sous-territoires ou faciès sont différenciés quand de légères variantes paysagères sont observées au sein d'un territoire.

En outre, les territoires et faciès paysagers ont été regroupés en 13 ensembles régionaux selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, formes principales de relief, niveaux d'altitude et types de sols, qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.



2. GUIDE DE SENSIBILISATION AU PAYSAGE

2.1 RAPPEL DES OBJECTIFS

En Wallonie comme ailleurs, les paysages évoluent et changent. Cependant, depuis une trentaine d'années, une tendance à la banalisation, voire même à la dégradation des paysages, est observée. Ce phénomène, qui ne cesse de s'accélérer, concerne l'ensemble du territoire et se traduit par une perte de patrimoine et d'identité qui affecte l'ensemble de la collectivité.

Il apparaissait donc important et urgent de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation et surtout à l'évolution des paysages wallons, qui dépendent de chacun d'entre nous. L'objectif fixé était dès lors de montrer, au travers d'une publication destinée aux acteurs communaux et au grand public, des pistes concrètes en vue de (re)créer une dynamique, source de richesse, à travers des paysages vivants, variés et attrayants, partie intégrante des projets de vie des individus et des collectivités locales.

2.2 METHODE DE TRAVAIL

Pour bien cerner les attentes et donc les points à développer plus spécifiquement dans la brochure, l'équipe de recherche s'est attachée à recueillir les avis et les réactions de nombreuses personnes-ressources face à l'évolution du paysage et à sa gestion. Cette méthodologie s'est notamment exprimée au travers de diverses rencontres, de la participation à des séminaires et de l'instauration d'un groupe de travail et de lecture dont le rôle était de réagir face aux propositions de l'équipe de recherche. Les réunions de ce groupe ont d'ailleurs donné lieu à des débats très animés.

Les attentes de chacun face au paysage comme face à la publication se sont d'entrée de jeu avérés très variés, ce qui confirme le besoin réel de ce genre de document de référence. Dans le cadre du travail demandé, limité à un apport d'information et à une première sensibilisation, il fallait néanmoins se limiter. Des choix ont donc dû être opérés. L'objectif précis, le public-cible, la spécificité de la publication à réaliser, les principes de base ont été établis en concertation sur base d'un examen de la littérature, des travaux antérieurs de la CPDT, de rencontres avec divers acteurs. Les textes et le choix des illustrations ont été débattus à plusieurs reprises, toujours dans un souci combiné de clarté et de richesse informative.

2.3 PRINCIPAUX RESULTATS

Trois objectifs opérationnels sont poursuivis au travers de la publication : sensibiliser, informer, responsabiliser les divers acteurs, notamment les communes, face à la problématique paysagère :

- Sensibiliser, c'est susciter le questionnement, éveiller l'intérêt. Il faut donc montrer les paysages, montrer comment ils évoluent, montrer que ces évolutions ne doivent rien –ou presque- au hasard mais sont sous-tendues par diverses logiques parfois concurrentes.
- Informer, c'est donner au lecteur l'ensemble des éléments clés face au sujet traité, répondre aux questions que l'on a suscitées, et ouvrir les pistes vers les ressources existantes : informatives, techniques, administratives et autres.
- Responsabiliser, c'est établir, prouver que chaque acteur peut jouer son rôle non pas passivement, mais activement, en déterminant l'évolution souhaitée du paysage relevant de sa compétence plutôt qu'en subissant des changements dépourvus de perspective.

Trois questions principales ont finalement structuré la présentation de la brochure :

- Qu'est-ce que le paysage et que remarquons-nous de particulier en Région wallonne ? question développée dans la première partie du guide : « Percevoir et connaître le paysage ».
- Qui agit sur les paysages et comment ? question présentée dans la deuxième partie : « Les acteurs du paysage ».
- Quels sont les principaux outils au travers desquels des actions influentes peuvent être menées ? question traitée dans la troisième partie : « Des outils du paysage ».

Percevoir et connaître le paysage

Le concept de paysage est encore assez méconnu et souvent sujet de méfiance, surtout lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en son nom. Il était donc nécessaire de (re)familiariser les lecteurs au concept de paysage et de les sensibiliser à la problématique de son évolution récente. Une réappropriation du paysage par la population a donc été recherchée, notamment en montrant que les connaissances sont suffisamment avancées pour ne plus croire que seule la subjectivité existe en ce domaine. Au contraire, il existe des lignes de conduite reconnues, compréhensibles par un public non spécialisé, qu'il s'agit d'informer.

Les constats suivants ont été plus particulièrement mis en exergue :

- Les paysages wallons présentent à la fois des traits communs mais aussi des traits particuliers, qui fondent leur diversité.
- De nombreux éléments influencent la perception d'un même paysage. Ils peuvent être propres à l'observateur, comme sa sensibilité, son « background » culturel, etc. Ils peuvent aussi être indépendants de l'observateur, comme la localisation du point de vue, les conditions météorologiques d'observation, ...
- Les grands changements paysagers liés à l'évolution spectaculaire des techniques surtout depuis le milieu du 20^{ème} siècle, concernent tant les domaines de l'agriculture que de l'industrie, de l'habitat, des transports, ...
- Enfin et surtout, le paysage s'apprécie. Ce jugement de valeur s'établit sur base des caractéristiques physiques observables du territoire et de la perception que les observateurs en ont. Différentes théories et pratiques permettent de comprendre ce qui, dans nos sociétés occidentales, fonde l'appréciation collective des paysages. Il est donc possible, sur cette base, de déterminer les actions adéquates pour améliorer la qualité des paysages.

Les acteurs du paysage

Pour passer de la phase des constats à celle des démarches actives de revalorisation du paysage, but recherché, il fallait en outre conscientiser chaque acteur face à son rôle potentiel et expliquer comment la façon d'intervenir varie selon sa situation.

Le rôle de certains acteurs a donc été approfondi :

- Les citoyens influencent le paysage par petites touches, mais qui se cumulent abondamment. S'intéresser à la problématique, s'exprimer dans les débats publics, solliciter des aides, réfléchir aux conséquences paysagères de leurs projets de construction, ... sont autant de moyens à leur disposition pour peser sur l'évolution du paysage.

- Les communes sont des acteurs-clés dans l'évolution du paysage wallon, car elles disposent de larges compétences en matière d'aménagement du territoire et possèdent un grand pouvoir d'initiative pour définir et mettre en œuvre un projet pour le paysage, en organisant la concertation avec les acteurs impliqués et l'exécution de certains travaux.
- La Région wallonne témoigne de son engagement à préserver le capital paysager wallon à la fois par les lignes de conduite qu'elle s'est fixée au travers de différents documents, tels que le SDER, le CAWA ou le PEDD, mais aussi au travers de ses actions de sensibilisation, son soutien financier aux communes qui prennent leur aménagement en main, ses opérations d'aménagement, de rénovation, de réhabilitation, d'assainissement, ...
- Le Conseil de l'Europe incite depuis plusieurs années les Etats membres à intégrer la dimension paysagère dans leurs politiques. La Convention européenne du paysage, fruit du travail de nombreux experts, établit les bases d'une prise en compte globale, transversale et durable de tous les paysages européens, considérés comme l'expression visuelle du cadre de vie des populations. Ouverte à la signature en octobre 2000, cette Convention est à l'heure actuelle ratifiée par huit Etats membres. La Région wallonne l'a ratifiée par le décret du 20/12/2001.

Des outils du paysage

La volonté d'agir en faveur du paysage se transformera en actions concrètes seulement si elle en trouve les voies et moyens. Même si, en Région wallonne, il n'existe pas d'outil à visée spécifiquement paysagère, les moyens d'agir ne manquent pas, pourvu que l'on prenne conscience de leur potentiel en ce domaine. S'adressant plus spécifiquement aux acteurs communaux, cette partie du guide réalise un survol rapide de différentes possibilités opérationnelles, concrètes, permettant de réfléchir au devenir du paysage ou d'agir pour sa gestion ou son amélioration.

Le fait que la Région wallonne souhaite encourager la prise en main de la gestion du paysage par les pouvoirs locaux est souligné. En effet, la Région wallonne n'impose pas de solution toute faite et indifférenciée, mais établit un cadre de référence au travers des plans de secteur et des règlements régionaux d'urbanisme. Ce cadre de référence est l'espace de liberté des communes pour déterminer elles-mêmes les paysages de la Wallonie de demain, leurs paysages :

- Le plan de secteur a eu globalement l'effet paysager positif incontestable de limiter l'urbanisation du territoire à certains espaces, ce qui a préservé de vastes superficies.
- Les règlements régionaux d'urbanisme protègent certains espaces dont la qualité paysagère a été reconnue, que ce soit en milieu urbain : centres anciens protégés ou en milieu rural : villages patrimoniaux « RGSBR »
- Pour une commune, diverses possibilités existent pour définir une stratégie paysagère : les schémas de structure, les instruments communaux de développement comme le Programme communal de développement rural ou le Plan communal de développement de la nature, ... Elles peuvent aussi influencer leur évolution au travers de la programmation de la mise en œuvre de leurs zones d'aménagement différé ou l'établissement d'un règlement communal d'urbanisme.
- D'autres outils ont des visées plus directement opérationnelles : le remembrement rural, la rénovation ou revitalisation urbaine, la rénovation des sites d'activité économique désaffectés, le programme triennal des travaux subsidiés.
- La délivrance des divers permis est également un moyen d'influer sur la qualité de l'évolution du paysage.

- La charte de paysage est enfin un outil sur mesure pour le paysage, qui s'annonce comme un instrument d'avenir.

2.4 CONCLUSION

Bien collectif, les paysages wallons constituent un patrimoine irremplaçable mais menacé. La contribution de la CPDT, consistant en la préparation d'une publication de sensibilisation à cette thématique, constitue la première étape indispensable en vue de la réappropriation et de la prise en charge active et efficace, par les acteurs locaux, des paysages et de leur devenir.

3. LES PAYSAGES PATRIMONIAUX

Les travaux de la CPDT concernant les paysages patrimoniaux se placent dans la foulée de la Convention européenne du paysage (Florence, 2000). Ils visent à remplir trois grands objectifs : tout d'abord la production d'une définition du concept de « paysage patrimonial », ensuite, l'énonciation de critères d'appréciation des qualités patrimoniales des paysages, enfin, l'identification et la caractérisation de périmètres paysagers patrimoniaux pour la Wallonie.

3.1 LA DÉFINITION DES PAYSAGES PATRIMONIAUX

Produire une définition des paysages patrimoniaux nécessite un détour essentiel par la bibliographie, la convention de Florence restant relativement silencieuse sur ce sujet.

Au-delà des divergences de conceptualisation du paysage en lui-même (paysage objectif, paysage subjectif, ensemble des conceptions situées entre ces deux extrêmes ou encore paysage trajectif), la notion même de préservation du paysage est éminemment mise en question par bon nombre d'auteurs. Néanmoins, cette discussion porte plutôt sur la forme de la conservation plutôt que sur le fond : ce sont les conséquences d'une patrimonialisation à outrance qui inquiètent, la vision d'un territoire où les paysages auraient été entièrement muséifiés, où toute évolution, toute vie, finalement serait impossible. Cette crainte d'un trop grand conservatisme s'assortit de mesures de précautions livrées pour pallier aux inconvénients de cette patrimonialisation jugée pourtant nécessaire pour préserver les liens identitaires qui unissent la population à son territoire.

Les auteurs insistent particulièrement sur la pluralité des sens reconnus au paysage par la population. Cette polysémie fait écho à la multiplication et au renouvellement continuels des schèmes de perception des paysages (l'art, les sciences, des médias, ...).

La question du sens porté par le paysage apparaît vraiment cruciale : c'est sa possible disparition qui inquiète dans la patrimonialisation.

Le paysage patrimonial est donc défini comme **un paysage jugé digne d'être transmis et entretenu. Pour garder du sens et de la pertinence, il se doit d'être documenté et interprété. Pour qu'il soit représentatif de l'ensemble des aspirations (perceptions) de la population, ses critères de qualification devront être variés.** Cette définition se veut volontairement ouverte et évolutive avec les travaux qu'il reste à mener dans les deux années qui viennent.

Le paysage patrimonial sera déterminé sous forme d'unités paysagères patrimoniales ou d'ensemble d'unités paysagères au sens adopté par le lexique des travaux sur les territoires paysagers.

3.2 LES CRITÈRES DE QUALIFICATION DES PAYSAGES PATRIMONIAUX :

Quatre critères ont jusqu'à présent été mis au point pour identifier différents types de paysages patrimoniaux : le reflet d'une typicité, la construction par la vision artistique et culturelle, la valeur documentaire, enfin un critère plus difficilement objectivable qui tient à la lisibilité.

Le premier critère vise à pointer les unités paysagères où les caractéristiques des territoires paysagers, leur typicité, s'expriment le plus clairement possible.

Le second type de paysages patrimoniaux est lié au regard que les artistes (écrivains, peintres, photographes, ...) ont posé durant les deux derniers siècles sur notre territoire. Leurs visions, leurs interprétations de ce territoire en paysage ont transformé le regard collectif posé sur lui. Ces interprétations ont actuellement encore une influence déterminante sur notre perception du paysage. Ce deuxième critère a donc pour objet le repérage des paysages patrimonialisés par ces schèmes culturels d'appréciation.

Le troisième type de paysage patrimonial est le paysage document. Pas forcément lisible par tous et nécessitant donc souvent une explication, ce type de paysage conserve un témoignage des modes d'occupation de l'espace, des modes de vie ou des modes de production liés à celui-ci.

Enfin, le dernier critère d'identification de paysages patrimoniaux résulte d'un faisceau d'éléments jouant sur la compréhension visuelle des territoires et le confort visuel de celui qui les regarde. L'explicitation de ce dernier critère devra être affinée à la faveur des recherches à venir.

3.3 L'IDENTIFICATION DES PAYSAGES PATRIMONIAUX

Le travail effectué jusqu'à présent a visé principalement l'identification des paysages patrimoniaux en fonction du deuxième critère : les schèmes culturels d'appréciation des paysages. Plusieurs vecteurs de ces modes de perception ont été sélectionnés : la peinture, la photographie, la littérature, les guides de voyage (dont le potentiel de diffusion est particulièrement large parmi la population), les cartes postales et les dépliants touristiques.

On s'est focalisé jusqu'à présent sur la peinture, la photographie et les guides touristiques. Un premier recensement a été réalisé : 700 représentations picturales environ ont été sélectionnées. Un travail équivalent est en cours pour les représentations photographiques. Enfin, un inventaire sélectif de guides touristiques et de récits de voyage du 19^e et du 20^e siècles a été constitué.

Une première analyse des représentations picturales a amené plusieurs constatations.

La répartition cartographique des oeuvres picturales – deux tiers des oeuvres environ mentionnent la localisation plus ou moins précise du paysage représenté – sur une carte combinant le réseau hydrographique et les territoires paysagers montre la concentration des localisations le long du réseau hydrographique et dans quelques territoires paysagers.

Les représentations se situent en effet plus particulièrement dans les vallées de la Meuse, de la Semois, de l'Ourthe, de l'Amblève, de la Lesse et de la Sambre ainsi que dans les ensembles et territoires suivants : ensemble mosan (06), ensemble de la Haine et de la Sambre (05), méandres encaissés et replats de la Semois ardennaises (12040), vallée de l'Ourthe supérieure (12020), dépression de la Hoëgne et de ses affluents (11020), haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents (11030).

Les Fagnes enfin sont bien représentées. Actuellement, elles n'apparaissent pas sur la carte car la localisation des paysages peints est trop vague.

Toutes les représentations localisées le long des cours d'eau ne mettent pas forcément en scène ceux-ci, même si c'est le cas pour une majorité d'entre eux.

Au-delà de ces localisations, l'ensemble des œuvres picturales sélectionnées nous permet une autre constatation. Deux types de paysages émergent en effet singulièrement des représentations : le paysage de rivière et le paysage industriel.

Pourquoi ces types de paysage et ces localisations ? Plusieurs éléments peuvent être proposés en réponse.

Tout d'abord, la rivière est un des thèmes favoris de la peinture depuis plusieurs siècles. Les peintures de paysages industriels, quant elles, sont liées à l'émergence d'un sentiment de fierté pour le développement économique de la Belgique assorti d'une sensibilité sociale manifestée par beaucoup d'artistes de la fin du 19^e siècle.

Les moyens de transport jouent un rôle important dans le choix des paysages représentés, du moins au 19^e et au début du 20^e siècles. Les vallées étaient des endroits particulièrement favorables à l'aménagement des voies de chemin de fer, leur accessibilité aux artistes comme aux touristes a fortement contribué à leur célébrité.

Cet élément – le chemin de fer – peut jouer également a contrario. La majorité des représentations de la Semois apparaissent plus tard en comparaison de celles de vallées comme la Meuse, l'Ourthe ou l'Amblève. Or, la vallée de la Semois ne sera reliée que tardivement au chemin de fer et seulement par endroits.

Les pratiques touristiques sont au centre de la patrimonialisation des paysages. Les artistes précèdent parfois, plus souvent accompagnent les touristes, ils le sont eux-mêmes. C'est en touristes ou en villégiateurs qu'ils réalisent de nombreuses œuvres. Or, les rivières sont parmi les destinations privilégiées. Au 19^e siècle, elles sont recherchées pour leur aspect pittoresque, pour la variété des vues et la surprise sans cesse renouvelée qu'elles offrent à chaque méandre. Aux rituels contemplatifs, vient s'ajouter la pratique de loisirs variés utilisant l'eau (canotage, pêche, natation, ...).

Spa et sa région, pourtant non situés dans l'une des vallées principales sont bien représentés. L'activité thermique et touristique est encore une fois en cause. Pourtant, il convient d'ajouter ici un phénomène spécifique : le marché des bois de Spa. Des artistes locaux spécialisés dans ces articles peignent aussi la ville et ses environs.

Une première analyse des représentations picturales a permis de découvrir des éléments récurrents qui structurent notre vision des paysages et lui offrent des référents. Ces derniers constituent un véritable patrimoine culturel.

VOLET PATRIMOINE NATUREL

1. CARTE DE LA STRUCTURE ECOLOGIQUE REGIONALE

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS

Le programme de travail prévoyait l'établissement d'une structure écologique régionale. Pour se faire, l'équipe de recherche devait dans un premier temps finaliser les recherches de la subvention précédente, en proposant des pistes pour un prise en charge des l'acquis concernant les éco-régions et les territoires écologiques, ainsi qu'une analyse critique de la carte des valeurs écologiques potentielles (CaVEP) destinée à permettre une amélioration de sa résolution et de sa validation.

L'élaboration de la structure écologique régionale, devait reposer sur cette analyse critique, ainsi qu'une note destinée à préciser les concepts utilisés et l'intérêt d'établir une carte de structure.

1.2 METHODE DE TRAVAIL

Afin d'accompagner la recherche, un groupe de travail a été mis sur pieds, après contact avec des scientifiques de diverses disciplines et institutions, que des utilisateurs potentiels (administrations, naturalistes, ...). L'appui de personnes concernées par les réseaux écologiques dans la vallée de la Dyle (contrat rivière, projet SSTC,...) a également été recherché.

Ce groupe de travail s'est réuni à 4 reprises pour mettre en place une méthodologie et examiner les résultats proposés par l'équipe.

1.3 PRINCIPAUX RESULTATS

La première réunion a permis de préciser l'articulation entre les travaux de la CPDT – Thème 4 et ceux du CRNFB. Elle a également débouché sur le choix d'une zone d'essai pour mener à bien les recherches de cette année. La vallée de la Dyle a été choisie en fonction des synergies possibles avec diverses équipes de recherche, d'une bonne connaissance de terrain et de la relative pauvreté en zones à statu de protection de cette zone.

Lors de la deuxième réunion, les notes de destinations des résultats de la recherche précédente ont été entérinées, aboutissant notamment à une précision terminologique à propose de la carte des valeurs écologiques potentielles, qui reflète en réalité les valeurs théoriques et non potentielles.

La troisième réunion une démarche destinée à aboutir *in fine* à une structure écologique régionale a été proposée et validée. Cette démarche repose notamment sur l'élaboration d'une carte de la distribution potentielle des habitats, la CaPAT (Carte des phytotopes actuels théoriques) établie sur base du croisement de données physiques et phytosociologiques, par superposition de couches d'informations (carte des sols, modèles numériques de terrain, carte géologiques, ...) et de données relatives aux associations végétales potentielles.

La dernière réunion a examiné la note produite en réponse aux demandes répétées du CAT (comité d'accompagnement thématique) et du GT destinée à clarifier les concepts utilisés et les objectifs visés par l'établissement d'une structure écologique régionale.

Le groupe de travail a entériné l'apport de matière brute, mais a souhaité une réécriture de cette note, de manière à mettre clairement en évidence les préalables, les concepts et les objectifs poursuivis.

Cette note figure à l'annexe 4 du présent rapport.

2. GUIDES MÉTHODOLOGIQUES ET PRATIQUES D'AIDE ET DE SENSIBILISATION À LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 RAPPEL DES OBJECTIFS

Le programme de travail pour la subvention 2002-2005, indique que "dans le cadre de la désignation des sites dans le réseau Natura 2000, la Région wallonne va utiliser les périmètres des zones désignés pour gérer les impacts éventuels des nouveaux projets soumis à permis (permis d'urbanisme, permis d'environnement et permis unique).

Le projet sera donc d'établir les guides méthodologiques correspondants, et d'établir les grilles d'analyse croisée entre les types d'activités et les types d'habitats Natura 2000 (qu'ils soient intégrés ou non dans un site Natura 2000).

Ces grilles devront permettre aux administrations amenées à instruire les demandes et aux autorités compétentes amenées à délivrer les permis de disposer des éléments pertinents pour leurs décisions."

2.2 METHODE DE TRAVAIL

Pour mener à bien la recherche, l'équipe s'est inspirées d'études déjà réalisées sur ces problèmes et a développé une méthodologie propre visant à identifier les activités (sur base des codes NACE) et leurs impacts, et à regrouper les activités selon les types d'impacts identifiés.

Ces impacts ont été identifiés sur base de l'expérience de l'équipe, de la littérature spécialisée et des études d'incidences déjà réalisées en Région wallonne et, si nécessaire, en Région de Bruxelles-Capitale (activités particulières).

En parallèle, les caractéristiques majeures des différents types d'habitats, ainsi que leurs sensibilités particulières, devaient être mises en évidence.

Le croisement de ces deux analyses étant censé mener à des recommandations sur l'éventuelle acceptabilité d'activités en fonction des habitats concernés.

L'information récoltée devra être adaptée à l'usage des différents acteurs du processus : administrations amenées à instruire les dossiers, autorités amenées à délivrer les permis, demandeurs,...

Enfin, la grille d'analyse sera accompagnée d'un livret explicatif, afin que les acteurs puissent saisir les éventuelles nuances nécessaires à une bonne appréciation des informations contenues dans le guide lors de la délivrance des autorisations".

On le voit, deux approches complémentaires devaient permettre d'atteindre l'objectif de réalisation d'une grille croisée. Il s'agit de caractériser, d'une part les types d'activités et leurs effets, et d'autre part les types d'habitats et leurs sensibilités, afin de déterminer les interactions envisageables.

2.3 PRINCIPAUX RESULTATS

Sur base de la méthodologie proposée en début de recherche, les types d'activités sont répertoriés sur base de la liste des projets soumis à études d'incidences et des installations et activités classées (AGW 04/07/03). Afin de pallier les incertitudes et faciliter l'interprétation de la grille, un regroupement provisoire des activités en 19 classes est réalisé sur base des sections du code NACE et des seuils figurant dans l'arrêté (quantité entrante ou stockée; capacité de production, surface utile; puissance installée et volume de stockage), avec un détail particulier pour la classe des industries manufacturières.

Parmi les 19 classes identifiées, il apparaît que les activités les plus susceptibles d'être concernées par l'application de la grille d'analyse sont les PME. La suite du travail a donc consisté à tenter une caractérisation des impacts potentiels des différents types de PME sur les zones d'habitats naturels.

Pour chacune de ces activités, une liste des vecteurs d'impacts potentiels sur le milieu a été dressée. Les vecteurs sont classés en fonction : de l'emprise de l'activité; des modifications du sol; des ressources nécessaires; des émissions polluantes associées; des travaux de construction; des mesures prévues à l'abandon de l'activité. Ces vecteurs ont été précisés et éclatés en fonction des informations à récolter pour évaluer les sensibilités des habitats. Pour chacune des nuisances identifiées, trois degrés d'importance de l'impact potentiel ont été définis. Ces trois degrés reflètent tout au plus un ordre de grandeur.

La caractérisation des vecteurs d'impact pour les 19 catégories identifiées pose différents problèmes méthodologiques dont les principaux sont : disparité des activités au sein d'un regroupement et importante diversité des tailles et des technologies mises en œuvre. Ces variabilités dans les données de base induisent une incertitude trop importante quant aux impacts potentiels évalués et qui décrédibilise les résultats.

Pour chacun des 44 habitats (voir annexe I de la Directive "habitats") présents en Région wallonne, la sensibilité aux modifications des paramètres physico-chimiques et biologiques qui les caractérisent a été évaluée qualitativement, en portant une attention particulière à divers facteurs : perte de surface; fragmentation; isolement; perturbation anthropique; changement de régime hydrique; changement de conditions chimiques (ex : pH); changement d'exposition solaire; apports de nutriments minéraux et organiques; apport de polluants toxiques; apports de polluants génétiques; évolution récente; période de plus grande sensibilité.

Tout comme pour les activités, un regroupement des habitats a été réalisé, aboutissant à 7 catégories recouvrant les principaux types de milieux.

Afin de réaliser le croisement habitat/type d'activité; et au vu des premiers résultats obtenus, un nouveau regroupement des catégories d'activités a été effectué en se basant cette fois sur la similitude des impacts potentiels sur les habitats et non plus sur les impacts liés aux vecteurs d'environnement (on aboutit à 17 classes d'activités). Les vecteurs d'impacts ont été évalués qualitativement, cette fois pour chaque groupe d'habitats naturels.

Les résultats de ce nouvel exercice montrent qu'en l'absence de données précises sur la localisation relative de l'activité, sur sa nature et sur son intensité, les résultats obtenus doivent être considérés comme très subjectifs et difficilement opérationnels en l'état. Ces problèmes résultent notamment de l'extrême variabilité de taille des installations et activités, ainsi que de la variabilité importante des technologies utilisées au sein d'une même classe d'activité.

Une étape supplémentaire a consisté en un essai d'évaluation des incidences sur les habitats naturels (inspiré notamment des travaux menés à la demande du CRNFB) en établissant la liste des principales incidences potentielles, classées en 4 catégories : faibles; variables; fortes; "naturelles".

Pour chacune de ces incidences, un essai de mise en relation entre les incidences et les habitats a été effectué. Cette analyse permet de dégager des indications générales, mais reste très subjective. Il est toutefois possible de dégager un ensemble d'activités particulièrement susceptibles de générer des incidences fortes sur et pour lesquelles des précautions particulières devraient être prises en considération.

2.4 CONCLUSIONS

Il semble déraisonnable de tenter de quantifier et même de qualifier, les vecteurs de perturbation pour le grand nombre de combinaisons d'activités soumises à permis d'environnement. Par ailleurs, la littérature disponible dans le domaine de la protection de la nature, ressasse le manque de données épidémiologique sur l'action des perturbations sur les écosystèmes fragiles. C'est donc particulièrement dans ce dernier domaine qu'un gros effort de recherche reste à faire. Cependant, une étude bibliographique poussée pourrait peut être aboutir à la présentation de fourchettes de sensibilité des zone protégées et/ou d'un code de bonne pratique pour l'évaluation des incidences d'une activité classée sur une zone naturelle protégée.

Un autre type d'interaction en prendre en considération concerne l'effet de coupure sur les relations écologiques horizontales, en particulier sur les déplacements de la faune. Il concerne plus spécifiquement les infrastructures linéaires, mais peuvent aussi être lié à la mise en œuvre de zones urbanisables qui par leur configuration dans l'espace peuvent créer ces barrières écologiques.

C'est sur ces deux derniers points que se porteront les efforts dans les mois à venir.

IMPLICATION DES GESTIONNAIRES TRADITIONNELS DE L'ESPACE RURAL DANS LES ACTIVITÉS DE GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES

1. RAPPEL DES OBJECTIFS

La première phase du programme de travail prévoit quatre étapes :

- Une enquête auprès des acteurs ruraux concernés, avec un double objectif :
 - prendre contact avec les acteurs déjà impliqués dans la gestion de l'espace rural et forestier, récolter leurs points de vue, poser les bases d'une synergie future dans l'optique de l'instauration d'une structure permanente au sein de la Région wallonne.
 - récolter une information technique basée sur des expériences de terrain, principalement en Région wallonne, mais également à l'étranger.
- Un inventaire et une description des techniques de gestion appliquées au travers d'une recherche bibliographique et de contacts avec des témoins privilégiés, tant en Région wallonne qu'à l'étranger.
- Le recueil des législations applicables et l'identification des intervenants institutionnels. L'analyse approfondie de ces législations devra être réalisée dans le cadre de la seconde phase du programme de travail.
- Une rétrospective des activités sylvo-pastorales et une caractérisation des zones témoins de ces anciennes pratiques. L'objectif à long terme de cette quatrième étape est de faire émerger des techniques anciennement utilisées, qui ont eu une influence sur la création de milieux intéressants au niveau biologique et paysager, et ainsi de participer à leur compréhension et leur conservation.

2. METHODE DE TRAVAIL

Enquête auprès des acteurs ruraux concernés

Les acteurs rencontrés ont été choisis tant au sein du monde agricole que forestier, dans le monde scientifique, l'administration, le monde associatif et politique, les gestionnaires de terrain (ingénieurs forestiers de cantonnement, ingénieurs agronomes responsables de la vulgarisation agricole, gestionnaires d'associations de conservation de la nature, propriétaire forestier), les acteurs de terrain (quelques agriculteurs, agents forestiers, bénévoles de la conservation de la nature), conseiller en gestion cynégétique...

Une quarantaine de personnes ont été rencontrées au cours de cette première partie de la recherche.

Dans le cadre de cette première phase, nous nous sommes concentrés sur les acteurs présents en Wallonie. Dans la suite du travail il serait intéressant de rencontrer des personnes dans les régions et pays voisins où divers projets mis en place pourraient constituer des modèles sur lesquels s'appuyer.

Inventaire et description des techniques de gestion appliquées

L'inventaire et la description des techniques sont basés sur une recherche bibliographique réalisée avec l'appui des acteurs rencontrés et enrichie d'une recherche bibliographique plus systématique. Les entrevues ont également apporté quelques précisions spécifiques à la Région wallonne.

Recueil des législations applicables et l'identification des intervenants institutionnels

Les différentes législations applicables en Région wallonne ont été rassemblées et analysées. Des législations étrangères (Grand-ducales, Suisse, ...) et des systèmes particuliers développés à l'étranger (Contrats Territoriaux d'Exploitation en France, ...) ont été répertoriés et pourront faire l'objet d'une comparaison au cours de la seconde phase du travail, comme prévu dans le cahier des charges.

Rétrospective des activités sylvo-pastorales et caractérisation des zones témoins

Une rétrospective historique, de la biodiversité, des paysages ruraux et de l'ancienneté et de l'étendue de l'implication humaine dans ces espaces a été réalisée sur base bibliographique et de quelques contacts spécifiques. La caractérisation de zones témoins d'activités sylvo-pastorales n'a pu être réalisée dans les délais prévus.

3. PRINCIPAUX RESULTATS

Cette première phase de la recherche propose une approche synthétique de l'espace rural, de ses multiples fonctions et acteurs. La réalisation du document tente de tenir compte du souhait de la DGA de l'utiliser dans un but de sensibilisation d'acteurs susceptibles d'être confrontés à la gestion de l'espace rural. Il intègre tant les résultats de la recherche bibliographique que les informations et exemples récoltés auprès des acteurs rencontrés. Les aspects législatifs sont abordés progressivement.

L'approche historique situe l'apparition de la biodiversité et des espaces ruraux, tant agricoles que forestiers, dans leur évolution au cours des âges. La présence humaine a, depuis le néolithique, progressivement modifié, façonné et entretenu l'espace. La forêt, utilisée de tous temps à de multiples usages qui ont eux-mêmes beaucoup évolué, est en perpétuelle mutation. Le visage qu'on leur connaît aujourd'hui est en grande partie hérité des derniers siècles.

La notion d'agriculture ou de foresterie « traditionnelle » est donc toute relative, et se réfère en général au XIXe siècle, sans que celui-ci ne constitue un aboutissement de l'évolution de la biodiversité, ni un état idéal à retrouver. Ses aspects culturels ou patrimoniaux constituent cependant des valeurs à protéger.

Se pose dès lors la question de l'objectif de l'intervention humaine dans le paysage au point de vue de la conservation de la nature : quels milieux maintenir, quelles espèces protéger ? Et quand les objectifs à atteindre pour la conservation d'un site sont fixés, quelles techniques utiliser pour les atteindre ? Les techniques disponibles ne sont toutefois utilisables qu'en fonction de l'organisation de la gestion qu'il est possible de mettre en œuvre. La participation des agriculteurs et forestiers est particulièrement précieuse, mais malheureusement les moyens financiers adaptés pour les encourager dans cette voie manquent.

Les chasseurs et pêcheurs sont également concernés par la gestion de l'espace rural. Les chasseurs peuvent avoir un impact très important à travers les densités de gibier maintenues très élevées.

Nombre d'interventions intéressantes pour les paysages et la biodiversité, tant en forêt qu'en milieu ouvert, reviennent à favoriser les écotones, particulièrement riches en espèces. Favoriser les lisières bien structurées entre milieux agricoles et forestiers, les lisières « internes » en forêt, les milieux ouverts en forêt, ainsi que favoriser la présence d'arbres dans les milieux ouverts (haies, arbres têtards, ...) poursuivent des objectifs similaires : diversifier les habitats, maintenir des milieux de transition, des « couloirs » au sens écologique du terme. La création d'autres milieux vient compléter cette démarche : maintien de vieux arbres et de bois mort, création de mares – tant en milieu ouvert qu'en forêt... Le maintien ou la recréation de tels éléments permet de matérialiser à nouveau la continuité de l'espace rural, dans sa complexité, de recréer une mosaïque des paysages.

On reconnaît depuis longtemps tant à la forêt qu'au milieu agricole, des objectifs multiples : paysagers, sociaux, environnementaux, cynégétiques, de conservation de la nature, de production, etc. Ces différents objectifs sont présents de manière plus ou moins intense, simultanée ou non, selon les endroits et selon les propriétaires.

Les outils poussant à l'application de cette multifonctionnalité sont présents à différents niveaux : européen (développement rural et mesures agri-environnementales), régional (circulaire relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier), local (plan de gestion intégrée) ainsi que des démarches volontaires comme Pro Silva, qui prône une sylviculture minimisant les interventions, ou encore la certification, dont le principe semble admis par tous.

Si les outils peuvent certainement être améliorés (incitants financiers disponibles pour tous les niveaux d'extensification, meilleur respect de la législation existante), la gestion des acteurs de l'espace rural pourrait bien être le plus grand défi à venir.

L'équilibre entre les préoccupations économiques, écologiques et sociales ne semble pas facile à trouver. Il résulte de la recherche d'un consensus, entre des acteurs aux aspirations légitimes, mais nullement compatibles *a priori*. L'évolution des mentalités nécessaire à l'émergence d'un consensus peut être vécue douloureusement notamment pour ceux qui partagent une culture à dimension technique fondant leur identité sociale (Blandin, 1994).

Les différents acteurs de l'espace rural se connaissent et se comprennent mal ; ils devaient avoir l'occasion de se rencontrer et de nouer un dialogue. Mais sans que cette démarche n'empêche de déboucher sur une décision de gestion dans des délais raisonnables.

Pour les mesures agri-environnementales, l'encadrement a joué un rôle prépondérant dans l'évolution des mentalités face aux mesures proposées. Sa disparition laisse donc un vide qu'il sera nécessaire de combler étant donné la politique que l'Europe vient de confirmer pour les années à venir, et l'opportunité que représente Natura 2000 pour conforter et développer des techniques extensives de gestion de l'espace rural.

La présence de vulgarisateurs pourrait aussi être envisagée auprès des propriétaires forestiers, que de nombreuses problématiques rapprochent des agriculteurs, ainsi qu'auprès des chasseurs. Quant aux forêts soumises, elles devraient bientôt être couvertes par une nouvelle circulaire élaborée en collaboration avec des ingénieurs forestiers... Un travail d'information et de sensibilisation des ingénieurs de cantonnement et des agents forestiers pourrait être envisagé.

Ces deux aspects complémentaires, instauration d'un dialogue entre différents acteurs et diffusion d'une information vers les acteurs de terrain nous paraissent les enjeux prioritaires de la structure permanente à mettre en place dans le cadre de cette recherche.

CONCLUSION

Le parcours rapide des différentes thématiques de recherche abordée au sein du thème "gestion territoriale de l'environnement" montre une relative diversité des problèmes abordés.

Les deux premières tâches réalisées par l'équipe ont constitué une prolongation et un aboutissement des travaux menés au cours de la subvention précédente. Il s'agit d'une part de la réalisation d'un livret explicatif sur les territoires paysagers de la Région wallonne, illustré par diverses cartes, en particulier, celle des territoires paysagers; et d'autre part, de la réalisation d'un outil destiné à permettre une meilleure prise en compte du paysage à différents niveaux de gestion (l'accent étant cependant mis sur le niveau individuel et communal).

Faisant également suite aux recherches du programme 2001-2002, l'étude relative aux paysages patrimoniaux a permis de dégager une définition opérationnelle large de cette notion. En parallèle aux recherches bibliographiques indispensables à cette proposition de définition, une importante recherche centrée sur divers types de documents (peintures, photographies et guides touristiques) a abouti à la constitution de catalogues abondamment illustrés. L'objectif de cette recherche étant de mettre en évidence des territoires particulièrement distingués au cours du temps pour leurs qualités paysagères et/ou leur représentativité de certaines régions. L'identification progressive des paysages patrimoniaux sera articulée avec les territoires paysagers et contribuera à l'application de la *Convention européenne du paysage* en Région wallonne.

Les recherches devant mener à l'établissement d'une structure écologique régionale, pourront utilement s'inspirer de celles qui s'intéressent aux gestionnaires traditionnels de l'espace rural. En effet, au terme de cette première année de recherche, l'un des résultats marquants de cette thématique est la mise en évidence des objectifs à poursuivre dans les différents types de gestion possibles pour notre espace rural (cet espace étant considéré tant sur le plan agricole que forestier), en fonction des impératifs de conservation et de gestion, tant des paysages que du milieu naturel.

La tentative d'élaboration d'un guide méthodologique pour la prise en compte des habitats "Natura 2000" lors des demandes d'autorisation, a mis en évidence de nombreuses difficultés méthodologiques et de nombreuses lacunes dans les connaissances du monde scientifique. Ces lacunes n'expliquent pas à elles seules les difficultés rencontrées : l'extraordinaire variabilité des activités et des processus de productions figurent parmi les autres facteurs explicatifs. Enfin, les sensibilités des habitats ne sont pas toujours claires ou aisées à mettre en évidence : avec l'aide d'un groupe de travail comportant notamment des utilisateurs potentiels du guide, les objectifs seront précisés afin de réduire le champ des recherches à une taille raisonnable.

Enfin, en complément de ce qui a été dit plus haut, le rôle des principaux types d'acteurs du monde rural, les problèmes auxquels ils sont confrontés, les difficultés d'application des mesures de gestion adaptées aux objectifs de conservation et de restauration des milieux semi-naturels, mais aussi des objectifs de préservation de l'environnement au sens large, plaident pour l'instauration d'un dialogue suivi entre les différents acteurs et la diffusion d'une information ciblées vers les acteurs de terrain.